



ASSR 2018 classes de 5ème et 3ème

publié le 07/04/2018



Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1 et 2

Épreuve de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière Collège Jean Rostand Niveau 5ème et 3ème

Tous les élèves de 5ème du collège passeront l'épreuve de l'ASSR 1 le jeudi 26 avril 2018. Elle se déroulera dans la matinée. La présence de chaque élève est indispensable car la possession de cette attestation vous sera demandée à l'inscription aux formations du Brevet de Sécurité Routière (permis 2 roues moins de 50 cm³ et voiturette).

Tous les élèves de 3ème du collège passeront l'épreuve de l'ASSR 2 le jeudi 26 avril 2018. Elle se déroulera sur le créneau 13h50 /14h45. La présence de chaque élève est indispensable car la possession de cette attestation sera demandée à l'inscription pour le permis de conduire.

Pour passer ces épreuves, l'emploi du temps des élèves ne sera pas modifié : ils se rendront dans leur salle habituelle et leur professeur leur fera passer l'épreuve à l'aide d'un support vidéo.

Le test dure environ 25 minutes. Il comporte 20 questions. Un 10/20 minimum est nécessaire pour obtenir l'attestation scolaire. Une séance de rattrapage sera organisée le jeudi 24 mai 2018. Vos enfants ont bénéficié de plusieurs séances d'entraînement depuis début mars.

Pour mieux se préparer les élèves peuvent se connecter avec le lien ci-dessous :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Salutations cordiales,

Le principal
M. LOTODÉ



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.